



**DISP STRASBOURG : DE L'IMPROVISATION COMME
NOUVELLE METHODE : ENTRE ENQUETE INTERNE OU
SOIT DISANT AUDIT...**

**... COMMENT CHARGER LES CPIP
POUR DISCULPER LES HIERARCHIES**

La CGT a été reçue par la D.I de Strasbourg afin d'aborder la méthode de l'enquête administrative qui tend à se développer dans les SPIP (67,88 et 57) et que la DI a elle-même impulsée. **Au niveau de la forme, on ne peut que s'interroger sur le cadre légal, le statut, de telles enquêtes et sur l'assistance et les recours dont disposent les agents audités (aucun !)** A mi-chemin entre l'audit et de l'enquête disciplinaire, mais n'ayant ni la rigueur de l'un ni le fondement réglementaire du second, les agents audités se trouvent de facto en entretien avec leur hiérarchie !

⇒ La CGT rappelle que les règles afférentes aux écrits administratifs ne s'appliquent pas seulement aux agents de terrain mais également à la hiérarchie. Si l'Administration applique de façon différentielle les règles administratives aux agents selon qu'ils sont cadres ou non, nous réagiront par d'autres moyens pour faire respecter les droits des agents.

Le 1^{er} rapport d'audit a porté sur l'équipe SPIP de la M.A. de Strasbourg : Après lecture du document, **la CGT ne peut que déplorer la méconnaissance de nos missions par les auditeurs et les accusations graves portées contre l'équipe sur la base de simples entretiens** en écartant toutes les données objectives et chiffrées dès lors qu'elles n'alimentaient pas ce qu'il faut bien qualifier d'accusation. Par ailleurs la CGT relève des approximations et une méconnaissance des missions des CPIP et **une confusion entre missions des CPIP et mission du SPIP...**

⇒ Le rapport charge les agents, et les désigne comme seuls responsables. Ils doivent tout faire, et plus encore, ils doivent tout bien faire, alors même que c'est impossible. La solution proposée ? « Restructurer l'équipe »... CNI, réseau partenarial, champs transversaux... les CPIP semblent les seuls mis en cause tandis que leur hiérarchie est systématiquement présentée comme efficace. Dès lors, **il est nécessaire de rappeler que le pouvoir hiérarchique implique la responsabilité.**

⇒ Voilà donc un établissement où les CPIP suivent + de 100 détenus, voient le réseau partenarial s'effriter, assurent une permanence téléphonique à la place d'un secrétariat, les CPU à la place de leur hiérarchie, devraient tant qu'on y est remplir les taches du greffe... dans un contexte de difficultés d'accès aux détenus et sans soutien de leur hiérarchie... **Et que leur est-il reproché ?**

Ils osent privilégier les entretiens arrivants et préparatoires au CAP / DC... Tout ceci en l'absence d'une priorisation des taches par leur DIP et DSPIP dans un contexte de pénurie permanente et de dysfonctionnement d'établissement.

[Tapez ici]

Le rapport va jusqu'à reprocher aux CPIP de se présenter comme des travailleurs sociaux ! A l'heure des journées REP au sein de la DISP cela sonne bizarrement...

LA CGT DÉNONCE LE VÉRITABLE LYNCHAGE D'UNE ÉQUIPE TOUT AU LONG DE CE RAPPORT, LYNCHAGE D'AUTANT PLUS SCANDALEUX, QUE LA HIÉRARCHIE EST DÉCRITE COMME EXEMPLAIRE ET VICTIME DE SES AGENTS.

Quid de la *bienveillance* des auditeurs à l'égard des CPIP ? **Tout le rapport ignore sciemment la réalité du cadre de travail des agents. Pire !** Le rapport se termine sur « les postures professionnelles » où **les CPIP sont décrits comme des délinquants paresseux et plus enclins à boire le café qu'à travailler...**

⇒ **la CGT rappelle que dans un cadre institutionnel maltraitant**, où les cadres ne jouent pas leur rôle en priorisant les tâches, **les CPIP restent encore maître de l'organisation de leur temps de travail et de leurs actes professionnels** (articles D464).

LA CGT DÉNONCE CETTE MÉTHODE QUI DÉCOULE DES PROCÉDÉS DE LA HIÉRARCHIE DANS LES SPIP, INCAPABLE DE SE TROUVER UNE LÉGITIMITÉ ET SE CONSIDÉRANT D'AVANTAGE COMME *COURROIE DE TRANSMISSION* QUE COMME RESPONSABLE DES SERVICES.

⇒ La CGT est ainsi confortée dans son analyse quand elle s'interroge sur le but **des enquêtes qui ressemblent à des procédures disciplinaires collectives** destinées à mettre au pas des services entiers plutôt qu'à un moyen d'interroger les conditions menant à de telles situations.

⇒ La CGT rappelle que **ces audits ne doivent en aucun cas prendre le pas sur les instances réglementaires**. Elle sera désormais vigilante à ce que les modifications dans l'organisation des services découlant de ces enquêtes administratives soient d'une part présentées au CT local et, d'autre part, à ce que ces enquêtes consultent les cahiers CHSCT et opèrent leur analyse en concertation avec les CHSCT-D.

⇒ La CGT accuse la DISP de Strasbourg de répondre à la souffrance professionnelle des agents par l'improvisation,

⇒ La CGT accuse la DISP de Strasbourg d'accuser des agents de méfaits non démontrés dans une partialité totale,

⇒ La CGT accuse la DISP de Strasbourg de rudoyer les professionnels de manière outrageante,

⇒ La CGT encourage la DISP de Strasbourg à réviser les méthodes de l'ensemble de la hiérarchie !

Toul – Ecrouves, le 9 Mars 2015